

Inspecteurs : retour à la case départ

ÉCOLE Schyns barrée au Conseil d'État

Elle s'éternise, la saga des inspecteurs. Voici quelques jours, le Conseil d'État (section législation) a frappé d'un avis négatif l'arrêté de la ministre Marie-Martine Schyns visant à désensabler le dossier.

Pour saisir, il faut remonter en mai 2013 quand le Selor organise une épreuve visant principalement à régulariser des inspecteurs « faisant fonction » (ils constituent... 2/3 du cadre !) Il y a 180 postes à pourvoir : 850 candidats se présentent. Un pépin : le Selor recale des inspecteurs qui en exerçaient déjà la fonction. Ils saisissent le Conseil d'État (section contentieux) et y font valoir que l'épreuve du Selor était inadaptée. En septembre 2013, le Conseil d'État leur donne raison. Schyns, du coup, annule toutes les nominations et désignations fondées sur les résultats de l'épreuve. Bilan des courses : les « faisant fonction » qui avaient raté l'épreuve restent en poste et ceux qui l'avaient réussie l'ont réussie pour rien.

Que reprochait le Conseil d'État au test du Selor ? Que celui-ci a testé quatre compétences (analyser l'information, intégrer l'information, faire preuve de respect, faire preuve de fiabilité) alors que l'arrêté de 2013 sur la fonction d'inspecteur en évoque six (il y a aussi : conseiller et communiquer). En avril, Schyns rédige un arrêté qui se propose de modifier l'arrêté de 2013, qui stipulerait désormais que le Se-

lor teste les inspecteurs sur quatre compétences et que les deux autres doivent être évaluées plus tard, une fois l'inspecteur sur le terrain. Ceci, en clair, valide l'épreuve de mai 2013. L'arrêté précise que ceux qui ont réussi le test de 2013 pourront, s'ils le veulent, le repasser pour améliorer leur cote (leur classement). La faille est ici : la section législation du Conseil d'État juge qu'un seul concours peut déterminer un classement ; pas question qu'un deuxième concours modifie ce classement.

Au prochain ministre

Ce n'est pas un arrêt. C'est un avis juridique, un feu orange, signalant à Schyns qu'il y a une faille dans son arrêté et que celui-ci s'expose donc à des recours. Vu la période d'affaires courantes, Schyns se dit obligée de laisser couler, le dossier reviendra au prochain ministre. En attendant, les inspecteurs, qui avaient réussi l'épreuve commencent à trouver le temps long. Réunis en collectif, ils ont diffusé une carte blanche. Elle brocarde surtout le politique qui ne parvient pas à concevoir un système objectif de désignation des inspecteurs. Les tentatives menées en ce sens ont échoué. Par maladresse, s'interrogent-ils ? Ou ces tentatives ont-elles volontairement échoué pour que les désignations puissent continuer à relever du copinage politique ? ■

PIERRE BOUILLON